



Gestion de patrimoine  
Dominion valeurs mobilières

# Bulletin

## Gestion de patrimoine



www.rbcdvm.com | Avril 2024



### Il est désormais plus facile d'épargner pour l'achat d'une propriété : CELIAPP

Vous pouvez ouvrir un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) si vous êtes considéré comme un acheteur d'une première maison. Cela signifie que vous et votre conjoint ou conjoint de fait ne devez pas être propriétaires d'une habitation dans laquelle vous avez vécu au cours de l'année civile courante ou au cours des quatre années civiles précédentes.

Vous devez également être des résidents canadiens majeurs et ne pas avoir plus de 71 ans au 31 décembre de l'année d'ouverture du compte pour ouvrir un CELIAPP.

Vous pouvez verser jusqu'à 8 000 \$ à votre CELIAPP par année, jusqu'à concurrence d'un plafond à vie de 40 000 \$. Si vous n'êtes pas en mesure d'y cotiser au cours d'une année donnée, vous pouvez reporter les droits de cotisation inutilisés à l'année suivante, jusqu'à concurrence de 8 000 \$, soit une cotisation totale de 16 000 \$ pour l'année.

Tout comme le REER, les cotisations sont déductibles du revenu imposable et, comme le CELI, les retraits admissibles ne sont pas imposables.

**Pour plus d'informations sur l'ouverture d'un CELIAPP, communiquez avec votre conseiller.**

## Y sommes-nous ?

Nous sommes dans l'expectative de deux événements : la récession aux États-Unis, à la suite de prévisions établies sur des indicateurs avancés fiables, et de nouveaux pics historiques pour les grands marchés boursiers.

Par Jim Allworth

**Aussi contradictoires que ces deux prévisions puissent paraître, l'indice S&P 500 et la Bourse de Toronto ont toujours affiché de nouveaux sommets historiques dans les quelques mois qui ont précédé, et parfois suivi, le début de récessions, et ce depuis la Seconde Guerre mondiale.**

À notre avis, une récession demeure une issue plausible malgré l'attente généralisée d'un « atterrissage en douceur » du PIB américain, c.-à-d. un ralentissement sans récession. En ce qui concerne les nouveaux pics des marchés boursiers, notre attente ne sera plus très longue : l'indice S&P 500, l'Indice Dow Jones des valeurs industrielles et le TOPIX au Japon se sont hissés à de nouveaux sommets avec brio ; les marchés canadiens, européens et britanniques leur ont emboîté le pas, quoique plus mollement. Selon nous, il y aura d'autres envolées.

Évidemment, des corrections peuvent survenir à tout moment,

et habituellement sans crier gare. Rappelons-nous toutefois qu'il n'existe aucun seuil de valorisation déclenchant un repli ou le rendant inévitable. Et il n'y a pas non plus de mesure fiable indiquant qu'« il est trop tard ». Au lieu de cela, on verra plus souvent les acheteurs battre en retraite, les vendeurs se rallier à la majorité et les moyennes des marchés osciller à la baisse pendant un certain temps.

Souvent, le plongeon du marché peut être brusque, parfois déclenché par une évolution inquiétante ou un changement de politique. Nous n'avons

Suite à la page 2

aucune idée du moment où un tel retranchement se produira, mais nous pensons qu'il finira certainement par arriver.

Les grands sommets, ces virages qui entraînent d'importantes baisses prolongées du marché (marchés baissiers), sont souvent annoncés par deux précurseurs au moins, qui sont toutefois absents aujourd'hui :

### 1. L'euphorie des investisseurs

Cette première réaction des investisseurs survient en général pendant plusieurs mois ou semaines d'affilée. L'optimisme y prédomine fortement jusqu'à la fin du marché haussier. La peur de rater une occasion domine l'attitude des investisseurs au cours des derniers mois. Jusqu'à présent, les optimistes sont certes plus nombreux que les pessimistes. Mais ce n'est pas l'euphorie.

### 2. Divergence entre les cours des actions

La deuxième concerne « l'ampleur » du marché. La plupart des actions évoluent-elles au diapason des moyennes du marché ? Pour le grand segment des sociétés à grande capitalisation boursière, la réponse est « oui ». La ligne dite des « avancées/déclins » du S&P 500 a atteint un nouveau pic en décembre, à laquelle l'indice a lui-même emboîté le pas en janvier. La ligne des avancées/déclins de l'indice composé TSX au Canada s'est récemment hissée plus haut, avant d'être rejointe dernièrement par l'indice.

Toutefois, le début des marchés baissiers a été précédé d'une séquence très différente d'événements par le passé. La ligne des avancées/déclins épouse habituellement une tendance baissière plusieurs mois avant l'apogée même du marché. Jusqu'à présent, aucune divergence négative de ce genre ne transparait.

Au-delà de ces facteurs internes du marché, c'est l'économie qui

détermine l'orientation des bénéficiaires des sociétés. Les cours des actions sont en grande partie tirailés vers le haut et vers le bas par les prévisions changeantes de bénéficiaires. Les récessions engendrent une pression telle sur les bénéficiaires à court terme que la confiance des investisseurs dans la capacité de gain des sociétés à long terme est ébranlée. Ce faisant, les cours des actions peuvent être fortement malmenés provisoirement.

### Changement d'opinions

Les investisseurs devraient-ils donc craindre une récession à l'horizon ? La réponse est sans doute oui pour l'Europe, le Royaume-Uni et le Canada, dont la croissance du PIB a été nettement plus faible qu'aux États-Unis depuis plusieurs trimestres. Par le passé toutefois, ce sont les récessions américaines qui ont le plus durement frappé les grands marchés mondiaux d'actions. Quant à savoir si une récession se profile, les avis majoritaires ont oscillé dans un sens ou l'autre au cours des 18 derniers mois.

L'économiste en chef de RBC Gestion mondiale d'actifs, Eric Lascelles, a récemment relevé son estimation de la probabilité d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine (c.-à-d. l'absence de récession), la faisant passer de 40 % à 60 %, bien qu'il note que ses prévisions antérieures et les nouvelles prévisions ne sont pas très différentes d'un jeu « pile ou face ». Les deux issues restent possibles.

### Restons à l'affût

À notre avis, la vigilance des investisseurs reste fortement de mise. La thèse de l'atterrissage en douceur devra surmonter un obstacle, jamais vaincu par le passé : un dénouement aussi bénin dans les cas où le resserrement de la politique de la Réserve fédérale s'est accompagné d'un durcissement manifeste des normes de crédit par les banques américaines. Dans le cas présent, c'est ce qu'ont fait la majorité des banques américaines depuis six trimestres consécutifs pour les prêts de presque toutes catégories confondues.

Depuis un certain temps, de nombreux

partisans de l'atterrissage en douceur affirment que ce processus de resserrement dure depuis trop longtemps sans qu'une récession se soit matérialisée, et en concluent donc qu'il n'y aura pas de récession. Cependant, si l'on tient compte de toutes les récessions survenues depuis le début des années 1950, chacune d'entre elles a commencé en moyenne 25 mois après la première augmentation du taux d'intérêt de la Réserve fédérale. Dans le cas présent, cela nous porterait au mois d'avril 2024 ; il faut toutefois garder à l'esprit que dans plus de la moitié des cas, le délai était plus long que la moyenne. Il est donc trop tôt pour affirmer qu'une récession sera évitée.

De plus, selon des points de vue largement répandus, les bons résultats du PIB américain pour le quatrième trimestre (+3,2 %) et les attentes d'un résultat plus faible, quoique positif, pour le premier trimestre (2 %), nous confortent dans l'idée qu'une récession ne surviendra probablement pas de sitôt. L'histoire n'appuie toutefois pas cette thèse. Si, une fois de plus, on considère les épisodes précédents, le taux de croissance du PIB américain au cours du trimestre précédant immédiatement chaque récession était en moyenne de 2,4 %, tout en oscillant toutefois dans les faits entre -2,7 % et +9,3 %. Cette très grande disparité entre les chiffres suggère que la croissance du PIB sur un trimestre à elle seule donne très peu, voire pas du tout, de renseignements sur la probabilité d'une récession aux États-Unis au cours du prochain trimestre.

Nous continuons à miser sur les actions tout en restant vigilants. Les marchés boursiers affichent une tendance haussière soutenue qui pourrait mener à de nouveaux sommets au cours des prochaines semaines et des prochains mois. Nous n'excluons pas des corrections, bien que certains précurseurs importants des marchés baissiers ne soient pas encore visibles.

Nous gardons à l'esprit que les probabilités d'une récession demeurent obstinément élevées et devraient être prises en compte dans la sélection des titres.

**Pour lire une analyse plus détaillée des perspectives pour les marchés financiers, demandez le numéro actuel de *Perspectives mondiales*.**

Jim Allworth est coprésident du Comité consultatif sur la gestion mondiale de portefeuille de RBC.

# Saison des impôts : se protéger contre les escroqueries fiscales

Bien que le gouvernement du Canada soit activement à la recherche des escroqueries et qu'il utilise des outils technologiques pour protéger les Canadiens, il demeure important que vous soyez à l'affût des escroqueries fiscales qui pourraient vous viser pendant la présente période de déclaration de revenus, et donc de bien vous renseigner à leur sujet.

## Types d'escroqueries fiscales

Les stratagèmes utilisés peuvent prendre la forme d'un appel, d'un texto, d'un courriel ou d'une lettre où l'auteur insiste pour que vous fassiez un paiement, que vous acceptiez un remboursement ou que vous vérifiez des renseignements personnels sans tarder.

## Voici quelques exemples d'escroqueries fiscales :

« **Votre remboursement d'impôt est prêt. Cliquez ici pour l'obtenir.** »

Les fraudeurs vous encouragent ainsi à vous rendre sur un faux site Web de l'ARC qui vous demandera de confirmer votre identité en entrant des renseignements personnels. Ils pourraient vous demander de fournir votre numéro d'assurance sociale, votre date de naissance ou votre nom.

« **Vous devez de l'argent à l'ARC. Nous transmettons votre dossier à une agence de recouvrement. Communiquez avec nous dès maintenant.** »

Dans certains cas, les fraudeurs utilisent un langage coercitif pour vous faire peur et vous inciter à payer un faux solde à l'ARC. Ils peuvent même vous dire que vous risquez d'être arrêté, emprisonné ou mis à l'amende, ou encore que les services policiers sont en route vers votre domicile, pour vous forcer à agir sans délai.

« **Vous avez droit à un remboursement de 500 \$. Cliquez ici pour remplir le formulaire en ligne et l'obtenir.** »



Dans le cadre de cette escroquerie, vous serez encouragé à fournir vos renseignements bancaires et votre numéro d'assurance sociale pour recevoir le remboursement.

## Ce à quoi vous devriez vous attendre de l'ARC

Étant consciente de la forte présence des arnaques fiscales, l'ARC indique clairement aux Canadiens comment elle communique avec eux.

Si vous recevez une communication qui semble provenir de l'ARC, soyez conscient que l'ARC ne fera jamais ce qui suit :

- Vous envoyer un courriel contenant un lien à utiliser pour lui fournir des renseignements personnels ou financiers.
- Vous envoyer un courriel ou un texto contenant un lien pour obtenir un remboursement.
- Vous menacer d'arrestation ou de l'arrivée prochaine des policiers.
- Vous demander de payer un solde dû par Virement Interac, carte de crédit prépayée ou carte-cadeau ou encore à l'aide de bitcoins.

- Vous envoyer un texto ou un message instantané pour amorcer une conversation avec vous.
- Vous demander des frais pour vous permettre d'échanger avec un agent.

## Voici certains des comportements auxquels vous pouvez vous attendre de l'ARC :

- L'appelant de l'ARC s'identifie avec son nom, son numéro de téléphone et l'emplacement de son bureau.
- Vous demander de confirmer votre identité en vous demandant vos renseignements personnels, comme votre nom complet, votre date de naissance, votre adresse ou votre numéro d'assurance sociale.
- Vous demander des renseignements contenus dans votre dossier, sous Mon dossier ou Mon dossier d'entreprise.
- Vous appeler pour vous demander de payer les impôts que vous devez ou amorcer un processus de vérification.
- Vous appeler pour vous offrir de l'aide fiscale gratuite.

Il est important de faire preuve de vigilance. En cas de doute concernant

Saison des impôts : se protéger contre les escroqueries fiscales (Suite de la page 3)

l'authenticité d'un appel de l'ARC, rappelez l'Agence à un numéro officiel de l'ARC pour amorcer vous-même la conversation.

### Provinces

Particuliers : 1 800 959-8281

Entreprises : 1 800 959-5525

### Territoires

Particuliers : 1 866 426-1527

Entreprises : 1 866 841-1876

## Comment se protéger

Les escroqueries fiscales gagnent en complexité, mais vous pouvez prendre quelques mesures simples pour vous protéger, et protéger votre identité et votre argent :

- Ne cliquez pas sur les liens envoyés par courriel ou texto, et ne fournissez pas de renseignements personnels ou financiers.
- N'envoyez jamais de fonds par Virement Interac, carte de crédit prépayée ou carte-cadeau, ou encore à l'aide de bitcoins.
- Si une situation semble douteuse, posez-vous quelques questions clés, dont les suivantes :
  - Pourquoi mon interlocuteur me met-il de la pression pour que j'agisse maintenant ?
  - Ai-je un paiement à faire prochainement ?
  - Ai-je envoyé ma déclaration de revenus à temps ?
  - Ai-je reçu un avis de cotisation indiquant que je dois payer des impôts ?
  - Est-ce vraiment un agent de l'ARC ?
- Restez à l'affût en recevant des alertes de fraude de l'ARC. Cela pourrait vous aider à éviter d'être victime des escroqueries qui vous ciblent.

## Marche à suivre si vous êtes victime d'une escroquerie fiscale

Si vous pensez avoir été ciblé par une escroquerie fiscale ou en avoir été victime, il est important que vous preniez des

mesures pour vous protéger et protéger les autres Canadiens.

- Si vous pensez avoir été victime d'une escroquerie ou d'une fraude, ou si l'on vous a convaincu de fournir des renseignements personnels ou financiers, communiquez avec vos services policiers locaux.
- Pour signaler une escroquerie, appelez le Centre antifraude du Canada, au 1 888 495-8501.
- En cas de perte ou de vol de votre numéro d'assurance sociale, appelez Service Canada, au 1 866 274-6627.

## Communiquez avec l'ARC si l'une des situations suivantes se produit

- Vous pensez que votre code d'utilisateur ou votre mot de passe pour accéder à votre dossier de l'ARC a été compromis.
- Des changements que vous n'avez pas demandés ont été apportés à vos renseignements bancaires, à votre adresse, aux coordonnées de votre entreprise ou à vos données personnelles.
- Vous repérez une demande de prestation faite en votre nom à votre insu.
- Vous voulez désactiver l'accès en ligne à vos renseignements dans les services d'ouverture de session de l'ARC.
- Vous voulez activer l'accès en ligne à vos renseignements dans les services d'ouverture de session de l'ARC une fois qu'il a été désactivé.

Provinces : 1 800 959-8281

Territoires : 1 866 426-1527

**Bien que la menace d'escroqueries fiscales soit réelle, le fait de connaître les principaux stratagèmes utilisés par les fraudeurs peut vous aider à vous protéger. N'oubliez pas de rester sceptique et de prendre le temps de vous questionner sur le caractère raisonnable d'une requête. Si celle-ci ne semble pas raisonnable, supprimez le courriel ou le texto, ou raccrochez.**



Gestion de patrimoine  
Dominion valeurs mobilières

Ces renseignements ne constituent pas des conseils fiscaux ou juridiques, et ne doivent pas être interprétés comme tels. Les lecteurs doivent consulter leur avocat, comptable ou autre conseiller professionnel lorsqu'ils prévoient mettre en œuvre une stratégie. Ces renseignements ne constituent pas des conseils de placement et doivent être utilisés uniquement dans le cadre d'une discussion avec votre conseiller en placement de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Ainsi, votre situation sera prise en considération comme il se doit et les décisions seront fondées sur l'information la plus récente. Les renseignements contenus dans les présentes ont été puisés à des sources jugées fiables au moment où ils ont été obtenus, mais ni RBC Dominion valeurs mobilières Inc., ni ses employés, ses mandataires ou ses fournisseurs de contenu ne peuvent en garantir l'exactitude ni l'intégralité. Le présent rapport ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres et ne doit, en aucune circonstance, être interprété comme telle. Il est fourni sur la base d'une entente selon laquelle ni RBC Dominion valeurs mobilières Inc., ni ses employés, ses mandataires ou ses fournisseurs d'information n'acceptent de responsabilité ou d'obligation de quelque nature que ce soit à son égard. Les portefeuilles de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. peuvent parfois inclure des titres mentionnés dans les présentes. RBC Dominion valeurs mobilières Inc.\* et la Banque Royale du Canada sont des entités juridiques distinctes et affiliées. \* Membre-Fonds canadien de protection des investisseurs. RBC Dominion valeurs mobilières Inc. est une société membre de RBC Gestion de patrimoine, division opérationnelle de Banque Royale du Canada. ©/™ Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. © 2024 RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Tous droits réservés. 24\_90081\_2243